

*EXTRAIT DU REGISTRE
DES ARRETES DU MAIRE*

N° PM 024/302

**Portant réglementation de la circulation et du stationnement
1 avenue de la plage
pour effectuer un entretien de façade avec la pose d'un échafaudage**

Le Maire de la Commune de la Flotte,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2212-5, L.2213-1 au L.2213-6,

Vu le Code de la Route et principalement les articles R. 411-7 à R 411-8,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,

Vu l'arrêté du 07 juin 1977 relatif à la signalisation de routes et autoroutes et ses modifications ultérieures,

Vu la demande de :

BRIZE & MONNÉE

3 RUE DES CAILLOTIÈRES

17630 LA FLOTTE

Considérant que les travaux ou interventions de toutes natures sur les voies relevant de la police du maire nécessitent certaines restrictions au droit des chantiers,

Considérant que pour effectuer un entretien de façade avec la pose d'un échafaudage, des accidents et des encombrements pourraient se produire si la circulation et le stationnement n'étaient pas réglementés 1 avenue de la plage,

ARRETE

ARTICLE 1 : Du lundi 30 septembre 2024 à 8h00 au vendredi 04 octobre 2024 à 18h00

La circulation se fera en demi-chaussée en alternat 1 avenue de la plage pour effectuer un entretien de façade avec la pose d'un échafaudage par l'entreprise "BRIZE & MONNÉE". Le stationnement de tout véhicule pourra être interdit au droit du chantier.

ARTICLE 2 : La pose, la surveillance et l'enlèvement de la signalisation réglementaire seront assurés par "BRIZE & MONNÉE".

ARTICLE 3 : Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux qui seront transmis aux Tribunaux compétents.

ARTICLE 4 : Madame le Commandant de Brigade de Gendarmerie et le service de la Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pour Ampliation :

- Madame le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de St Martin de Ré,
- La Police Municipale,
- BRIZE & MONNÉE

Fait à La Flotte, le 17/09/2024

Le Maire,

Jean-Paul HÉRAUDEAU

